



**PRÉFET
DU BAS-RHIN**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale
des territoires**

Affaire suivie par : Iulia Miron

Strasbourg, le 03 novembre 2022

Service Urbanisme et Aménagement
Pôle Planification

Tél : 03 88 88 91 71

Méll : iulia.miron@bas-rhin.gouv.fr

La cheffe du Pôle Planification

à

Monsieur le Maire de la commune
de Siltzheim
14, rue de l'Eglise
67 260 SILTZHEIM

Objet : révision du PLU de Siltzheim – erratum avis sur projet arrêté

Vous avez réceptionné le 10 octobre 2022 l'avis favorable de l'État, signé du sous-préfet de Saverne, sur le projet de PLU arrêté le 21 juin 2022. L'avis en question comporte une erreur de retranscription dans l'historique du dossier.

En effet, le deuxième paragraphe rappelle les avis émis sur une version antérieure du projet de PLU arrêté le 15 décembre 2021, et fait référence à un avis défavorable de la CDPENAF en date du 25 février 2022. Or il s'avère que la CDPENAF a émis le 02 mars 2022 et non pas le 25 février, un avis favorable assorti de réserves. Ces réserves portaient sur la zone 1AU de la rue des Jardins, à reclasser en zone naturelle N compte tenue de son caractère humide, ainsi que sur diverses points du règlement de la zone naturelle N et du secteur Ne.

S'agissant d'un élément de contexte, cette erreur est sans incidence sur les conclusions de l'avis de l'État. Le présent erratum vise à lever toute ambiguïté et pourra être joint, au besoin, au dossier d'enquête publique.

La cheffe du Pôle planification


Milène ADOLF